



ASBL Les Bocages

Chaussée de l'Europe 114

B-5660 Cul-des-Sarts

E-mail : une.naissance.un.arbre@gmail.com

Site internet : unenaissanceunarbre.com

C. Noiret (coordinateur) : 0478-312-534 (aussi par SMS)

E. Skelton (chargée de mission) : 0471-726-010 (aussi par SMS)

Tél. général : 060-377-735



« UNE NAISSANCE, UN ARBRE¹ »

APPEL À PROJETS : RÈGLEMENT ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATS

1. Présentation et philosophie du projet « Une Naissance, Un Arbre »

L'appel à projets « Une Naissance, Un Arbre » répond aux objectifs visés par la fiche-action I-12-2 intitulée « *Renforcement des liens avec la nature : une naissance, un arbre* » du Plan wallon Environnement-Santé 2019-2023² validé par le Gouvernement wallon le 6 décembre 2018. Il s'adresse aux villes et communes de Wallonie.

Considérant que la santé d'une collectivité repose entre autres sur son milieu de vie, que sensibiliser à la protection de l'environnement permet d'augmenter la capacité des individus à s'approprier les savoirs et à autogérer leur environnement dans une perspective de santé, ce plan prévoit de « *sensibiliser à la protection de la biodiversité et des services éco-systémiques* » par l'accueil bienveillant et officialisé de chaque enfant nouveau-né³ symboliquement concrétisé par la plantation d'un « **arbre de bienvenue** » planté en son honneur sur un terrain public, le géo-référencement de l'arbre, son suivi et sa gestion étant organisés par la ville ou la commune.

Ces « arbres de bienvenue » sont destinés à remplir de multiples fonctions, notamment de restauration du paysage, sociale, économique, environnementale, oxygénante, capteurs de dioxyde de carbone atténuant le réchauffement climatique, et leur gestion publique vise leur longévité afin qu'à terme ils acquièrent toutes les qualités des arbres dits « remarquables », patrimoine naturel et vivant transmis, en cercle vertueux, aux générations successives d'êtres humains.

2. A la clef de l'opération « Une Naissance, Un Arbre » ...

Les communes lauréates bénéficieront d'une assistance personnalisée de leur projet par l'A.S.B.L. Les Bocages : outils, conseils techniques et explications facilitant sa mise en œuvre ainsi que des indications relatives au matériel à prévoir.

¹ « Une Naissance, Un Arbre » est abrégé comme suit : « UNUA »

² « Une naissance un arbre » est une opération inscrite dans le « **PLAN ENVIES** » de la Direction Environnement-Santé de la Wallonie, téléchargeable sur le portail : <http://environnement.sante.wallonie.be/home/resultats-de-recherche.html> (→ Inscrire « une naissance un arbre » dans le moteur de recherche.)

³ Qu'il soit riche, pauvre, enfant d'immigré ou autre : un enfant est un enfant et il reçoit un arbre de naissance !

3. Outils de communication mis à disposition des communes lauréates

Elles obtiendront une farde contenant quelques documentations dont la clef USB avec des « fichiers-outils » adaptables.

4. Marche à suivre pour prendre part au projet « *Une Naissance, Un Arbre* »

ETAPE 1 : introduire sa candidature

Le responsable de suivi du projet « *Une Naissance, Un Arbre* » (= « *UNUA* ») , désigné par l'administration communale située en Région Wallonne, complète dûment le **formulaire d'inscription** et le renvoie **par e-mail ET par courrier postal** à l'A.S.B.L. Les Bocages pour le 31 janvier 2020 minuit au plus tard,

- par e-mail en veillant à mentionner l'objet de la façon suivante :

**« INSCRIPTION + [NOM de la commune]+[NOM de la province] » à :
une.naissance.un.arbre@gmail.com**

- et par courrier postal à :

**Projet « *Une Naissance, Un Arbre* »
co/ A.S.B.L. Les Bocages
Chaussée de l'Europe 114
B - 5660 Cul-des-Sarts**

Toute question relative au projet "*Une Naissance, Un Arbre* » peut-être transmise par courriel à **une.naissance.un.arbre@gmail.com**, l'A.S.B.L. Les Bocages y répondra dans les meilleurs délais.

ETAPE 2 : sélection par un jury

Les candidats pourront si nécessaire être personnellement contactés par l'A.S.B.L. Les Bocages afin d'obtenir des renseignements complémentaires.

L'appréciation du projet et sa sélection seront effectuées par un jury de spécialistes de la nature composés de représentants du SPW et de l'A.S.B.L. Les Bocages.

Ce jury sélectionnera de 15 à 20 communes wallonnes « lauréates », sur base des critères repris dans le règlement et communiqués via le formulaire d'inscription. Il départagera des projet « équivalents » de façon à les répartir le plus équitablement possible entre les différentes provinces de Wallonie⁴.

⁴ Le jury recoupera ou complètera si nécessaire les informations reçues par d'autres voies et moyens.

Les critères de sélection sont :

✓ **Critère A = « le nombre d'emplacements d'arbre » par « le nombre de naissance »**

« C'est le ratio du nombre d'emplacements d'arbre disponibles⁵ en terrain communal par le nombre d'enfants nés en 2018⁶ et dont le premier domicile se situe sur le territoire de la commune. ».

→ A ce propos, les communes candidates joindront en annexe de leur dossier de candidature un **tableau détaillant le calcul du « nombre total d'emplacements disponibles »⁷**, en rapport avec :

- **la ou les densité(s) de plantation(s) prévue(s) sur chacune des surfaces disponibles** (exemples de surfaces concernées : parcs, vergers⁸, plaines de jeux, etc.)
- **l'écartement entre les arbres d'alignement par la longueur totale des alignements⁹** (exemples d'alignements concernés : voiries communales, etc.).

→ **Un numéro sera attribué** à chaque surface et/ou alignement convenus pour la plantation **et reporté** dans le **tableau de calcul ainsi que** sur le **plan : ces deux documents étant annexés au dossier de candidature et répertoriés dans la liste des annexes du formulaire d'inscription.**

✓ **Critère B = « il existe un plan coordonné d'aménagement du territoire »**

« si oui = 1 » et « si non = 0 »

→ A ce propos, **la présence d'un PCDR** (ou plan analogue) assure l'aménagement coordonné du territoire et permet de désigner aisément des **emplacements définitifs** pour les « arbres de naissance ».

⁵ Emplacement = « emplacement pour un arbre » = « nombre d'arbres qu'il serait effectivement possible de planter sur le territoire communal ».

⁶ Pour s'assurer de la disponibilité des données au moment de votre inscription, c'est le nombre de naissances de l'année 2018 qui a été choisi, à titre indicatif. En effet, sur le terrain, ce sont les naissances étant survenues courant de l'année 2019 qui seront effectivement concernées par l'opération "Une Naissance, Un Arbre" et qui détermineront dès lors le nombre d'arbre à planter en 2020.

⁷ Voir exemple d'estimations du nombre d'arbres d'un verger et table de valeurs ci-annexés.

⁸ Remarque : dans un verger, l'écartement entre les arbres fruitiers à haute tige varie généralement de 10 à 15 mètres

⁹ C'est-à-dire la « longueur linéaire »

✓ Critère C = critère C1+ critère C2

Avec :

Critère C1 = « il existe un PCDN », si **oui** = 1 et si **non** = 0.

Critère C2 = « nombre total de types d'actions réalisés en faveur de la nature depuis l'an 2000 ».

→ Un **PCDN** offre un cadre facilitant généralement la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité sauvage tant dans les réserves qu'à proximité des activités humaines, notamment parce qu'il implique des acteurs du territoire. **Remarque** : tout autre programme d'actions favorables à la nature peut être mentionné (+ justifications) et sera pris en considération.

→ **Exemples d'actions** : « plantation d'arbres », « plantation de haies », « plantation de vergers traditionnels d'anciennes variétés fruitières », « plantation de zones fleuries mellifères », « creusement de mare(s) à vocation naturelle », « sensibilisation du public à la nature », « maintien et valorisation d'arbres remarquables », etc.

→ Les actions réalisées en faveur de la nature qui seront renseignées par les communes candidates seront listées puis classées par le jury en fonction de « **types d'actions nature** ». Le calcul de la note à attribuer au critère C2 s'effectuera ensuite et sur base de ce classement.

✓ Critère D = « nombre total de types d'actions réalisés **pour améliorer le cadre de vie en faveur de la santé des citoyens** depuis l'an 2000 »

→ A ce propos, l'**amélioration du cadre de vie en faveur de la bonne santé des citoyens** comprend notamment :

- l'amélioration de la mobilité douce (ou les mesures prises en ce sens) ;
- l'amélioration ou l'aménagement d'espaces publics d'extérieurs (ou mesures prises en ce sens), destinés à la détente et au sport **ET pouvant accueillir de nouveaux arbres**, par exemples : l'aménagement de plaines de jeux, l'aménagement de circuits pédestres et/ou de santé, etc. ;
- la réduction des pollutions atmosphériques (ou mesures prises en ce sens) ;
- la conscientisation et/ou l'éducation du public pour l'amener à prendre soin de sa santé ainsi que de celle de l'environnement et de la nature (ou mesures prises en ce sens) ;
- etc.

→ Les actions réalisées en faveur de l'amélioration du cadre de vie favorable à la bonne santé des citoyens qui seront renseignées par les communes candidates seront listées et classées par « **types d'actions cadre de vie & santé** ». Le calcul de la note à attribuer au critère D s'effectuera ensuite et sur base de ce classement.

✓ Critère E = « nombre d'autres éléments favorables à la réussite du projet »

→ Les autres types d'éléments jugés favorables, non repris dans les critères précédents, qui seraient renseignés par les communes candidates pourront, si le jury les estime pertinents, être listés et classés par « **types d'éléments favorables** ». Le calcul de la note à attribuer à ce critère E s'effectuera ensuite et sur base de ce classement.

✓ Classement final

→ 20 communes lauréates (15 minimum), qui pourront se rétracter si elles le souhaitent au plus tard le 28 février 2020.

→ et 20 communes en réserve de recrutement (15 minimum) qui seront contactées au plus tard le mardi 3 mars 2020, une réunion collective ayant lieu le 6 mars 2020.

ENSUITE ET POUR LES COMMUNES LAURÉATES...

ETAPE 3 : réunion d'information collective :

- **Le jeudi 6 mars 2020** (et si nécessaire, la semaine du 16 mars, pour les lauréats issus de la réserve de recrutement en seconde sélection).
- **Au programme :**
 - **présentation de l'opération « Une Naissance, Un Arbre » et du projet pilote de la Ville de Couvin** (présentation courte en salle + visite de réalisations *in situ*)
 - distribution de la **farde d'outils (+ clef USB)**
 - **premières réservations des dates de rendez-vous** avec l'ASBL Les Bocages, relatives au premier entretien personnalisé avec chacune des communes. (cf. étape 4, ci-après)

ETAPE 4 : accompagnement et lancement des projets « Une Naissance, Un Arbre »

1. Concertation préalable obligatoire avant le démarrage du projet

Avant la mise en route du projet chaque commune lauréate rencontrera «personnellement» les accompagnateurs de l'A.S.B.L. Les Bocages, entre autres pour soumettre les lieux prévus pour la plantation durable des arbres de bienvenue (= visite de terrain), ainsi que pour préciser et valider ensemble les détails techniques et étapes du projet.

2. Clause

Si l'A.S.B.L. Les Bocages juge que le site ou le contexte ne s'avèrent pas favorables à la plantation durable des arbres, elle négociera une adaptation du projet initial avec la commune lauréate ou demandera éventuellement de le remplacer par un autre. Si la nouvelle proposition est précaire et qu'aucune adaptation n'est validée par l'ensemble des parties, le jury se réserve, le cas échéant, la possibilité d'annuler tout simplement le projet sans quelque contrepartie que ce soit.

3. Engagement :

L'inscription d'une commune à l'opération « *Une Naissance, Un Arbre* » inclut la remise d'un projet (= dossier de candidature) et tient lieu de promesse d'engagement à planter, gérer, géoréférencer et cartographier les « arbres de naissance » (= « arbres de bienvenue ») dès lors que son projet est retenu par le jury (= « commune lauréate »).

Tout désistement d'une commune lauréate devra être signalé, par solidarité envers les autres communes candidates, au plus tard le vendredi 28 février 2020 et par mail à une.naissance.un.arbre@gmail.com, pour permettre à une commune candidate de la réserve de recrutement de prendre part à UNUA tout en bénéficiant pour son projet d'un temps de mise en œuvre équivalent à celui des autres communes lauréates.

4. Calendrier général de l'étape 4 :

- **Avril, mai, juin 2020** : 1^{ère} rencontre personnalisée avec l'A.s.b.l. Les Bocages suivie du lancement du projet « UNUA ». (Merci de bien vouloir prendre rendez-vous dès le 6 mars 2020, pas avant.)

- **Novembre 2020 à mars 2021** : accompagnement des plantations d'arbres et/ou de la pose des plaquettes nominatives des enfants nés en 2019.

- **Avant le 8 mai 2021** : achèvement des projets + visite de contrôle + derniers conseils.

ETAPE 5 : visibilité et introduction d'une fiche projet

1. Compléter sa fiche projet et transmettre des photos

Avant le 6 mai 2021, les communes lauréates compléteront dûment et renverront leur «**fiche projet type** » complétée¹⁰ ainsi qu'**une dizaine de (belles) photos**¹¹.

L'objectif sera de **valoriser leur projet « UNUA »** en tant que **projet pilote pour qu'il fasse école** dans d'autres villes et communes.

2. Visibilité

Toute publication (courrier, mail, annonce, article, publicité, etc.) relative au projet « Une Naissance, Un Arbre » devra être transmise au fur et à mesure à l'A.S.B.L. Les Bocages à l'adresse : une.naissance.un.arbre@gmail.com en veillant à nommer l'objet du mail

¹⁰ Cette « fiche-type » sera communiquée en temps utile.

¹¹ Pour chaque photo, il faudra indiquer dans le nom du fichier : [commune]+ [nom du village, quartier, entité ou rue] +[année-mois-date]+[sujet de la photo]+ [nom et prénom du photographe]

comme suit : « VISIBILITE + [NOM de la commune lauréate] + [NOM du média] + [sujet traité] + [date de parution de l'article] » .

Toutes les publications devront mentionner dans leur contenu la phrase suivante :

« Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'opération « Une Naissance, Un Arbre » soutenue par le SPW Wallonie Environnement et son accompagnement est assuré par l'ASBL Les Bocages »

et comporter la bannière de logos suivante en plus du logo ou blason de la ville ou commune :



ETAPE 6 : réunion collective de bilan et de valorisation des projets

L'objectif sera de réaliser ensemble avec les communes le **bilan de l'opération** « Une Naissance, Un Arbre », par un **retour d'expérience** avec notamment mise à disposition du **dossier comprenant les fiches complétées** par les communes.

5. Calendrier prévisionnel de l'opération « Une naissance un arbre » (Adaptable)

PHASE I - MISE EN OEUVRE DES PROJETS : 1 AN		QUAND ?	QUI ?			COMMENT ?
			SPW	LES BOCAGES	LES COMMUNES	
1		Pour le 31 janvier 2020 à minuit		Fin de la collecte des dossiers	Introduire sa candidature	Par mail ET par courrier postale – dossier complet uniquement
2		Semaine du 3 février 2020		Classement des dossiers		
		Semaine du 10 février 2020	1^{ère} sélection par le Jury + réserve recrutement			
		À partir du 17 février 2020		Annonce résultats + liste de recrutement	Être attentif au courrier	Envoi des courriers « Résultat de votre commune » par ASBL Les Bocages
3		Jeudi 6 mars 2020	Réunion d'information collective visite du projet pilote de la Ville de Couvin en faveur de ses petits citoyens nés en 2015, 2016 ou 2017 - <i>farde à outils et clef USB</i> - <i>réservation de votre rendez-vous pour la réunion personnalisée de début de projet</i>			Participer à cette réunion
2 bis		Semaine du 9 mars 2020	En cas de désistement(s) : 2^{ème} sélection de lauréat(s) dans réserve de recrutement + contact nouvelles communes lauréates		Être attentif si votre commune est reprise dans la liste de recrutement	Par téléphone + confirmation par courrier
3 bis		Semaine du 16 mars 2020	Réunion d'information pour la 2^{ème} sélection (+ farde à outils et clef USB)			Remplacera si nécessaire la réunion du 6 mars pour les communes ayant fait partie de la réserve de recrutement
4A	Dates exactes à convenir avec les communes lauréates	Avril, mai, juin		Visite(s) de terrain avec chaque commune lauréate en vue du lancement effectif du projet.		Rencontrer ASBL Les Bocages + visiter le/les site(s) d'implantation. But : cerner les particularités et adapter au mieux le projet au contexte.
4B	Date(s) exacte(s) à convenir avec les communes lauréates, selon les besoins rencontrés	Novembre, décembre (et au-delà jusque mars 2021)		Accompagnement des plantations d'arbres et/ou des poses de plaquettes des enfants nés en 2019		Au cas par cas, et selon les besoins, bénéficier de l'aide, de formations et/ou de conseils de l'A.S.B.L. Les Bocages.
5A		Janvier à décembre 2020 (et au-delà jusque juin 2021)			Visibilité	Au fur et à mesure, communiquer : annonces, affiches, articles de presse (+liens internet), etc. à l'ASBL Les Bocages

PHASE II – FINALISATION DES PROJETS : 6 MOIS		QUAND ?	QUI ?			COMMENT ?
			SPW	LES BOCAGES	LES COMMUNES	
4C		dates(s) avant le 8 mai 2021 – A convenir avec les communes selon les besoins rencontrés		Achèvement du projet		Accompagnement des plantation / pose des plaquettes des enfants nés en 2019 (suite et fin) + visite de contrôle + derniers conseils
5B		Janvier 2020 à juin 2021			Visibilité	Au fur et à mesure, les communes communiquent les annonces, affiches, articles de presse (+liens internet), etc. à l'ASBL Les Bocages
		Avant le 6 mai 2021				Renvoyer la "fiche projet type" complétée + des photos éloquentes du projet UNUA
		A partir du 18 mai 2021		Rédaction du rapport final		
6		Date proposée : le 17 juin 2021	Réunion collective de bilan et de valorisation des projets			Présentation et mise en commun des projets "Une naissance, un arbre" + remise d'un dossier comprenant les fiches complétées